Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 32 (2002)
Heft: 6

Rubrik: OCPA : allocation pour impotent

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

existence dans un établissement qui leur convient, avec l'assurance d'être bien entourés. A ce titre, certains témoignages reflètent un bel optimisme, de personnes qui ont recréé dans une résidence leur petit monde, en faisant de leur chambre leur nouveau «chez soi».

«Notre objectif prioritaire, qui figure du reste dans notre charte éthique, c'est que toute personne vivant en EMS y soit, dans toute la mesure du possible, comme chez elle, libre, respectée dans son individualité et dans toute sa dignité d'être humain, témoigne une responsable. Un résidant demeure un citoyen à part entière, avec des droits.»

Pour les plus valides, en mesure de profiter de toutes les activités mises en place, la vie en EMS ressemble un peu à des vacances: plus de soucis, le temps et la possibilité de s'adonner à de nouvelles activités, de découvrir la peinture, le chant ou l'ordinateur à plus de 80 ans. Sans oublier balades, excursions, au Salève par exemple, où une résidante craquera même pour un baptême de l'air en parapente. Ce film plein de sensibilité se termine sur un envol, symbolique, optimiste... comme le sourire de ce senior serein et convaincu que «vieux, ça peut rimer avec heureux».

On retiendra aussi de ce documentaire l'exemple d'une résidence urbaine, ouverte sur la rue et le quartier. Salon de thé, salon de coiffure sont à disposition des résidants, mais aussi des clients extérieurs, favorisant ainsi les échanges et les rencontres. Une image heureusement bien éloignée des ghettos pour vieux, qui tendent à disparaître.

Catherine Prélaz

EMS... et la vie continue, la cassette vidéo VHS est disponible au prix de 45 francs; commande auprès de la Fegems, tél. 022 328 33 00.

Plus de 3000 résidants

Genève compte une cinquantaine d'EMS accueillant environ 3250 résidants. 6% seulement des personnes âgées de plus de 65 ans vivent dans un établissement médico-social. Au-delà de 85 ans, une personne sur cinq n'a plus d'autre choix.

Dans un nombre croissant d'établissements, les conditions de vie se sont remarquablement améliorées. A ce constat, il faut cependant mettre un bémol: Genève manque de places disponibles, ce qui réduit d'autant le choix et par conséquent les chances de vivre une entrée en EMS à peu près sereine.

OCPA

Allocation pour impotent

Quelles sont les démarches pour obtenir de telles allocations et à qui sont-elles destinées?

Une personne est considérée comme impotente lorsqu'elle a besoin d'une aide régulière d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie (se vêtir, faire sa toilette, manger, etc.) et que son état nécessite des soins permanents ou une surveillance personnelle. Il existe trois degrés d'impotence: faible, moyenne et grave.

Que l'on vive chez soi ou dans un établissement médico-social, il est possible d'obtenir une allocation pour impotent. Cette allocation ne dépend ni du revenu, ni de la fortune. Elle s'élève à Fr. 206.– par mois pour une impotence faible, à Fr. 515.– pour une impotence moyenne et à Fr. 824.– pour une impotence grave.

Pour les bénéficiaires de prestations complémentaires qui vivent à domicile, le montant de l'allocation pour impotent n'est pas pris en compte dans le calcul des prestations, mais doit être annoncé à l'OCPA.

En revanche, l'allocation pour impotent s'ajoute aux ressources des résidants en EMS pour effectuer le calcul des prestations complémentaires.

Pensez à faire valoir votre droit. La formule de demande d'allocation pour impotent peut être obtenue auprès de la caisse de compensation qui vous verse votre rente AVS.

OCPA
Office cantonal des personnes âgées

Route de Chêne 54
Case postale 378
1211 Genève 29
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www. geneve.ch/social/OCPA

Accueil au public (rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
de 13 h à 16 h